

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS469

présenté par

Mme Le Hénanff et Mme Colin-Oesterlé

-----

### ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Elle veille à ce qu'il respecte des critères de sécurité et de protection des données garantissant notamment la protection des données traitées ou stockées contre tout accès par des autorités publiques d'États tiers non autorisés par le droit de l'Union européenne ou d'un État membre. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que la commission de contrôle et d'évaluation se penche également sur la bonne mise en oeuvre des critères de sécurité et de souveraineté du système d'information sur lequel seront saisis les actes mentionnés au présent chapitre et qui revêtent un caractère particulièrement sensible.